

Bureau Fédéral

Réunion du 20 juillet 2020 en visioconférence

Présents : M. Jean-Pierre SIUTAT – Président.
Mme Stéphanie PIOGER.
MM. Christian AUGER, Thierry BALESTRIERE, Pierre DEPETRIS, Jean-Pierre HUNCKLER, René KIRSCH, Philippe LEGNAME, Paul MERLIOT, Gérald NIVELON, Yannick OLIVIER, Alain SALMON

Excusées : Mmes Nathalie LESDEMA et Catherine GISCOU.

Assistent : Mme Amélie MOINE
MM. Alain CONTENSOUX (DTN), Jacques COMMERES, Sébastien DIOT, Pascal GOUDAIL et Gilles THOMAS

N°	Annexes
1	Annexe 1 – 2020-07-20 BF 5-CFC Point sur les engagements en Championnats de France (saison 2020-2021) - VFIN
2	Annexe 2 – 2020-07-20 BF 4-CDC Demande d'affiliation - V1DHO
3	Annexe 3 – 2020-07-20 BF 4 CDC Homologation CTC 2020 compléments V1PCO
4	Annexe 4 – 2020-07-20 BF 4-CDC Changement siège V1PCO
5	Annexe 5 – 2020-07-20 BF 4-CEQ LABEL INFRA- V3DHO

1. Ouverture par le Président

Jean-Pierre SIUTAT accueille les membres du Bureau Fédéral

2. Délégation Compétitions & Vivre Ensemble

a. Commission des Compétitions

Scénarii de compétitions

Jean-Pierre SIUTAT présente le sujet en expliquant la nécessité d'anticiper des scénarii au vu de la situation sanitaire. Ces scénarii fixeront un cadre déclinable sur l'ensemble du territoire en fonction de leur situation.

Amélie MOINE présente le cadre juridique : en application de la loi n° 2020-734 du 17 juin 2020 et afin de faire face aux conséquences des mesures prises pour limiter la propagation de l'épidémie

de covid-19, les fédérations, ligue professionnelles et organismes déconcentrés sont habilités à prendre toute mesure ou décision visant notamment à adapter les règles édictées pour les compétitions sportives qu'elles organisent et ce, jusqu'au 31 décembre 2020.

Ces mesures pourront être d'application immédiate ou rétroactive.

Alain SALMON présente les premières hypothèses de travail

Après discussions sont retenus les points suivants :

- Deux grands scénarii sont identifiés :
 - La compétition va jusqu'à son terme, en respectant son format initial, avec un calendrier perturbé ou non ;
 - La compétition ne va pas jusqu'à son terme pour de multiples raisons qu'il est difficile de recenser aujourd'hui (exemple 1 : 1 poule de NM3 est en difficulté mais les autres poules se jouent sans problème ; exemple 2 : 1 ou 2 équipes d'une poule ne peuvent pas jouer leurs rencontres, qui sont donc reprogrammées en attendant une meilleure période (qui n'arrive pas), alors que les autres équipes peuvent jouer leurs rencontres, etc.) ; cette compétition est alors en « mode dégradé », le risque de « dégradation » étant a priori plus sectoriel que global.
- Selon le scénario, l'organisateur de la compétition (FFBB, Ligue ou Comité) aura l'obligation de prendre des dispositions règlementaires pour :
 - Finaliser cette compétition en s'assurant de respecter une équité sportive et une continuité territoriale entre les différentes divisions ;
 - Constater l'impossibilité pour la compétition d'aller jusqu'à son terme et prévoir les modalités éventuelles d'accession et rétrogradation.

Pour ce faire, en particulier si une compétition se déroule en « mode dégradé » ou ne peut pas reprendre, la FFBB établira un cadre général de questions à se poser et, selon les réponses, à permettre à l'organisateur de finaliser sa compétition.

- Actions à entreprendre :
 - Construire la première étape du cadre général (questions seulement) : présentation au Bureau Fédéral du 29 Août 2020.
 - Finaliser le cadre général (réponses possibles à chaque question, chaque scénario, chaque hypothèse, en tenant compte de modifications possibles de format de compétition en cours de saison ; méthode permettant d'assurer la cohérence entre les différents organisateurs de compétitions) : présentation avant fin Octobre.

Point sur les engagements

Alain SALMON présente un point de situation sur les engagements en championnat de France (voir l'annexe 1).

3. Délégation Clubs, Jeunesse & Territoires

a. Commission Démarche et Clubs

Affiliation de nouveaux clubs

Pierre DEPETRIS présente pour validation, les demandes d'affiliation de nouveaux clubs (voir l'annexe 2).

Validation du Bureau Fédéral

Dossiers CTC – Compléments

Pierre DEPETRIS présente pour validation, des demandes complémentaires pour des dossiers de CTC (voir l'annexe 3).

Validation du Bureau Fédéral

Pierre DEPETRIS présente la demande de CTC portée par les clubs de Saint-Etienne et Saint-Chamond. Une réunion préparatoire s'est tenue en amont du Bureau Fédéral avec la participation du Comité de la Loire.

Après discussion, il est proposé d'homologuer cette CTC, bien que les procédures administratives ne respectent pas le calendrier FFBB. Il est acté que cette CTC est mise à l'essai pour une saison avec points de situation réguliers réalisés par la Commission Démarche Clubs. A l'issue de la saison 2020-2021, la FFBB décidera de la suite à donner à cette CTC.

Validation du Bureau Fédéral

Changement d'adresse de siège social

Pierre DEPETRIS présente la demande de changement de département de l'adresse du siège social d'un club d'Ile de France (voir l'annexe 4).

Validation du Bureau Fédéral

Plan Infra

Sébastien DIOT présente le projet porté par le Comité de Saône-et-Loire pour l'implantation de terrains à Chalon sur Saône (voir l'annexe 5).

Validation du Bureau Fédéral

4. Questions diverses

- a. Jean- Pierre HUNCKLER informe le Bureau Fédéral de la tenue des Assemblées Générales du CO et de FBP. Il est à remarquer un résultat de 62 K€ pour FBP.
- b. René KIRSCH évoque la formation des JIG et la nécessité de prévoir un calendrier d'inscription aux formations. Christian AUGER proposera un calendrier lors du Bureau Fédéral du 27 juillet 2020.
- c. Jean-Pierre SIUTAT informe avoir confié à la Commission des Finances un audit financier sur la gestion du CD93 suite à certaines rumeurs (un courrier du CD93 a été adressé aux clubs).